

## MÉMOIRE EN RÉPONSE

Aux recommandations formulées par la Mission Régionale d'Autorité environnementale de BRETAGNE sur le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Landévant (56).

**Avis délibéré de la Mission régionale d'autorité environnementale de  
BRETAGNE**

**Avis n° MRAe 2017-004753 adopté lors de la séance du 26 Avril 2017**

## PRÉAMBULE RELATIF A L'ÉLABORATION DE L'AVIS

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de la région Bretagne a été saisie pour avis par la Communauté de communes « Auray Quiberon Terre Atlantique », sur le projet de révision du zonage assainissement des eaux usées de la commune de **Landévant** (56).

La MRAe a été saisie le 6 février 2017 et réunie le 26 Avril 2017, suite à la décision de la nécessité d'évaluer le projet de la commune du 30 septembre 2016.

Après avoir rappelé la sensibilité environnementale de ce territoire (site Natura 2000, sites conchylicoles et de baignade), la décision de la MRAe a précisé les motivations de cette obligation, à savoir :

- *la sensibilité des milieux et des usages dans ce secteur (en particulier la conchyliculture),*
- *les dépassements constatés de la capacité hydraulique de la station d'épuration communale, susceptibles d'altérer la qualité de traitement des effluents,*
- *le manque d'éléments permettant de justifier le développement de l'assainissement non collectif sur le hameau de Locmaria.*

La MRAe fait état de plusieurs recommandations dans son avis délibéré sur le projet de zonage assainissement des eaux usées.

Les réponses aux différentes recommandations de la MRAe sont détaillées point par point.

### II- Qualité de l'évaluation environnementale

**L'Ae recommande de compléter l'analyse dans ce sens, en examinant en particulier l'option d'une extension du zonage d'assainissement collectif au hameau de Locmaria et les possibilités de réduction des flux, en débit et en charge organique, parvenant à la station d'épuration, qui permettraient éventuellement un moindre redimensionnement de cette dernière.**

➤ Raccordement de Locmaria au réseau d'assainissement collectif

La situation de ce hameau a été précisée dans l'évaluation environnementale. Pour mémoire, ce village compte 30 habitations et on peut comptabiliser en plus le Moulin de Plusquen.

Le dernier état SPANC précise l'état de fonctionnement des assainissements non collectifs :

5 : Installation Non conforme (travaux obligatoires sous 4 ans) dont une liée à une vente,

7 : Installation Non conforme,

13 (12 du hameau plus le moulin) : Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs,

6 : Installation ne présentant pas de défaut.

La réhabilitation de la filière d'assainissement concerne donc 4 installations classées Installation Non conforme (travaux obligatoires sous 4 ans) puisque une va être réhabilitée dans le cadre d'une vente immobilière.

L'aptitude des sols est jugée par le service SPANC, apte à l'infiltration ce qui implique la possibilité de filière sans rejet ou de filière avec rejet dans le cas de contrainte de surface mais avec un dispositif d'infiltration des eaux après traitement.

Concernant le coût prévisionnel d'un raccordement de Locmaria sur le réseau d'assainissement existant, le coût unitaire des éléments constituant cette extension de réseau est présentée ci-dessous.

RESEAU		
	P.U.	Unité
Réseau gravitaire sous VC	110	ml
Réseau gravitaire sous RD	160	ml
Réseau gravitaire en terrain nu	90	ml
Réseau gravitaire sous VC avec surcoût roche	175	ml
Réseau gravitaire sous RD avec surcoût roche	221	ml
Réseau gravitaire sous RD avec surprofondeur	250	ml
Regards	750	u
Refoulement dans tranchée commune	35	ml
Refoulement dans tranchée propre	70	ml
Branchements	700	u
Fonçage sous voie SNCF au ml	625	ml
Fonçage sous RD	534	ml
Poste de relevage (capacité < 50 Egh)	20 000	u
Poste de relevage (capacité comprise entre 50 et 100 Egh)	35 000	u
Poste de relevage (capacité > 100 Egh)	50 000	u
TRAITEMENT		
	P.U.	Unité
Station d'épuration inférieure à 250 EH	1 000	EH
Station d'épuration supérieure à 250 EH	800	EH

L'estimation du raccordement comprend le réseau gravitaire, le poste de relevage à proximité du Moulin de Plusquen et le refoulement avec la nécessité de disposer deux ventouses compte tenu de la topographie. Un plan est joint en annexe 1.

Habitations totales du secteur	31	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	31	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	0
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	107	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

<b>COLLECTIF</b>				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	110,00	1 111	MI	122 210,00
Fonçage sous RD	534,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire sous terrain naturel	90,00	0	MI	0,00
Regards	750,00	25	Unité	18 750,00
Branchements	700,00	31	Unité	21 700,00
Refoulement dans tranchée commune	35,00	772	MI	27 020,00
Refoulement dans tranchée propre	70,00	1 430	MI	100 100,00
Poste de refoulement principal	35 000,00	1	Unité	35 000,00
Ventouse	1 500,00	2	Unité	3 000,00
Poste de refoulement secondaire	20 000,00	0	Unité	0,00
	Total Réseau			327 780
Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)				<b>12 160</b>
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Total Traitement			0
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	49 167
	Total			376 947
	Coût par branchement			<b>12 160</b>
	Coût par Eqh			<b>5 025</b>

Le coût par branchement de ce projet : 12 160 € dépasse largement le seuil de référence de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui est de 7 000 € HT ainsi que le ratio utilisé pour l'attribution d'une aide financière. En effet, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ne participe plus financièrement au projet de mise en place d'un réseau d'assainissement lorsque la longueur

du réseau cumulé gravitaire et refoulé dépasse 40 ml entre deux branchements. Pour ce projet, le ratio est de 107 ml.

Concernant le maintien de l'assainissement non collectif ou la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif, le tableau ci-dessous précise cette comparaison.

Secteur	Total des habitations	Habitations potentiellement à réhabiliter	Coût de la réhabilitation des Assainissements Non Collectifs	Coût moyen par installation	Habitations raccordées au projet de réseau	Longueur de réseau entre deux branchements	Coût des travaux d'assainissement collectif	Coût du réseau par branchement	Redevance complémentaire à la surtaxe assainissement
Locmaria	31	4	38 000 €	9 500 €	31	107	376 947 €	12 160 €	0,0213 €

Le coût unitaire de réhabilitation d'une filière d'assainissement non collectif a été estimé à 9500 € HT soit une estimation tenant compte de la remise en état de la parcelle après travaux. On note que le coût dans le cadre de l'assainissement non collectif est de 38 000 € pour 376 947 € pour le collectif.

En résumé, il n'y a pas d'arguments pour raccorder ce hameau au réseau collectif :

Il n'y a que 4 habitations sur 31 qui sont concernées par une réhabilitation de leur filière,

- L'aptitude est favorable à l'infiltration donc il n'y a pas de rejet et donc pas d'incidence bactériologique sur le milieu récepteur,
- La mise en place d'un assainissement collectif est très onéreuse et sans possibilité d'aides de la part des financeurs,
- La mise en place d'un poste de relevage en partie basse peut accidentellement engendrer une pollution en cas de panne,
- La mise en place d'un poste de relevage en partie basse entraîne des consommations électriques et ne va donc pas dans l'esprit abordé dans l'évaluation environnementale d'une réduction de la consommation d'énergie.

De plus, l'article R2224- 7 du Code Général des Collectivités Territoriales apporte la précision suivante : « Peuvent être placées en zones d'assainissement non collectif les parties du territoire d'une commune dans lesquelles l'installation d'un système de collecte des eaux usées ne se justifie pas, soit parce qu'elle ne présente pas d'intérêt pour l'environnement et la salubrité publique, soit parce que son coût serait excessif ».

Par conséquent, le maintien de l'assainissement non collectif est le mode d'assainissement le plus approprié pour Locmaria.

Concernant le deuxième point de la recommandation : *les possibilités de réduction des flux, en débit et en charge organique, parvenant à la station d'épuration, qui permettraient éventuellement un moindre redimensionnement de cette dernière* ; l'étude SAFEGE de faisabilité et d'acceptabilité multi site : Locoal Mendon, Landaul et Landévant a permis de comparer tous les scénarios possibles avec leurs incidences sur le milieu récepteur. Il ressort de cette étude que pour Landévant une restructuration est nécessaire compte tenu de l'amélioration à apporter à l'équipement existant et des projets d'urbanisation de la commune. L'incidence du rejet de cet ouvrage a été déterminée dans l'étude d'acceptabilité. Il n'y aura pas de dégradation du milieu récepteur et les travaux sur cette station d'épuration

supprimeront les rejets ponctuels par trop plein avant traitement. L'incidence sera donc réduite et la qualité du milieu récepteur améliorée.

Enfin les travaux de réhabilitation de réseaux et les contrôles de branchement tendent à réduire les entrées d'eaux claires parasites dans le réseau et par conséquent diminuer les volumes collectés et traités par les organes de transfert (réseau et poste de relevage) et la station d'épuration.

***L'Ae recommande de préciser les modalités de rapportage et de publication de ces indicateurs, qui pourraient figurer par exemple en annexe au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.***

Un grand nombre d'indicateurs de suivi listés au paragraphe 7.3 de l'évaluation environnementale sont disponibles dans le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS). Ce rapport est consultable sur le site de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique. En complément, des informations sur le fonctionnement de la station d'épuration sont consultables sur les sites suivants : <http://www.services.eaufrance.fr> et <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>

Pour l'information sur l'état de fonctionnement des assainissements non collectifs, un rapport annuel d'activités du Service Publique d'Assainissement Non Collectif est consultable sur le site internet de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

Pour le suivi de la ressource en eau marine, les publications IFREMER sont disponibles annuellement sur leur site internet.

Pour le suivi de la ressource en eau douce, les publications de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sont disponibles sur leur site Internet. Le syndicat Mixte du Loc'h et du Sal (SMLS) réalise chaque année un suivi de la qualité des eaux sur les principaux cours d'eau de son territoire ainsi qu'au niveau de différents exutoires de la façade littorale. Ce rapport annuel est consultable à l'adresse suivante : [www.smls.fr/nos-actions/qualite-de-leau](http://www.smls.fr/nos-actions/qualite-de-leau)

Pour les informations concernant les permis de construire et/ou l'urbanisation, le site internet de la mairie de Landévant et le bulletin d'information municipal assure la mise à disposition de l'information à l'utilisateur.

Le tableau ci-dessous liste les points de suivi, la périodicité de l'information et le support utilisé.

Thématiques	Impacts suivis	Indicateurs	Source (pour les indicateurs)	Fréquence	Support de diffusion
Qualité de l'eau	Pollution des eaux superficielles	Linéaire de réseau réhabilité	AQTA	annuelle	Rapport annuel du délégataire
		Linéaire de passage caméra	AQTA	annuelle	Rapport annuel du délégataire
		Linéaire de réseau remplacé	AQTA	annuelle	Rapport annuel du délégataire
		Nombre de contrôle de conformité	AQTA	annuelle	Rapport annuel du délégataire
		Ouvrages de transfert	AQTA	annuelle	Rapport annuel du délégataire
		Autosurveillance	AQTA/DDT/Agence de l'Eau Loire Bretagne	annuelle	Rapport annuel du délégataire
	Pollution du milieu hydraulique superficiel (fossé,	Etat de fonctionnement de l'ANC	Service Publique d'Assainissement Non Collectif AQTA	Tous les 8 ans	Rapport annuel d'Activités
Ressource en Eau	Pollution des eaux superficielles	Suivi de la qualité	IFREMER	Mensuelle, bimestrielle ou adaptée (exploitation saisonnière)	Rapport annuel de suivi IFREMER
Energie	Augmentation des consommations	Consommation électrique	AQTA	annuelle	Rapport annuel d'Activités
Ecosystème - Faune/flore aquatique	Impacts sur les espèces animales et végétales	Qualité des eaux superficielles	Agence de l'Eau Loire Bretagne	annuelle	
Gestion des espaces urbanisables	Urbanisation	Permis de construire	Commune de Landévant	annuelle	Bulletin municipal
Déchets	Déchets issus de la filière d'assainissement	Volume et destination	AQTA	annuelle	Rapport annuel d'Activités

### Qualité de l'analyse

**L'Ae recommande de présenter un échéancier prévisionnel global de réalisation des différentes mesures prévues pour l'amélioration du système d'assainissement, en fonction du bénéfice attendu pour chacune.**

L'évaluation environnementale a répondu à ce point. Les actions portent sur :

- Lutte contre les apports d'eaux pluviales,
- Lutte contre les eaux parasites d'infiltrations,
- Fiabilisation du réseau de transfert,
- Renforcement du réseau de transfert,
- Lutte contre la fermentation dans les réseaux d'eaux usées,
- Enquête sur les rejets industriels : DELIFRANCE.

Ces travaux sont envisagés sur la période 2018/2021 mais la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique n'a pas encore validé la programmation à l'échelle

communautaire par une délibération. Il est donc difficile d'avancer un échéancier. Néanmoins, ces travaux seront réalisés avant et pendant la restructuration de la station d'épuration.

Le bénéfice attendu est de :

- collecter un effluent non dilué et donc de diminuer les volumes d'eaux usées par le biais de travaux sur le réseau,
- transférer un effluent de qualité non altéré par les fermentations par le biais des travaux sur les postes de refoulement.

Par conséquent, les volumes entrant dans la station d'épuration seront moins importants et de meilleure qualité ce qui permettra une meilleure épuration des eaux usées collectées et une diminution des consommations d'énergie par une réduction des volumes pompés.

En conclusion, l'amélioration de la collecte et du traitement permettra de réduire l'impact sur le milieu récepteur.



## ANNEXE 1 : PLAN DE RACCORDEMENT DE LOCMARIA AU RESEAU COLLECTIF

